

Seite 7vc1
 Autor: Justin Favrod
 point fort

Les minoritaires auront plus de sièges dans les bourgs

Elections Une nette majorité accepte que, dans les villages de plus de 3000 habitants, le Conseil communal soit élu à la proportionnelle. Même dans les localités concernées

Justin Favrod avec Hélène Isoz

Avec 60,83% de oui pour l'initiative exigeant le scrutin proportionnel dans les communes de plus de 3000 habitants, les Vaudois ont exprimé clairement leur opinion. Il est vrai que le taux de bulletins blancs est important pour cet objet très technique: 8,2% contre 1,6% pour l'initiative «Vivre et voter ici».

Mais la légitimité du résultat est incontestable. Contre l'avis des pronostiqueurs, une majorité des communes directement touchées ont approuvé l'initiative portée par la présidente des socialistes, Cesla Amarelle. Elle était soutenue par presque tous les partis, à l'exception des libéraux, des radicaux et des Vert'libéraux. Si le Conseil d'Etat, très divisé, n'a pas donné de mot d'ordre, le Grand Conseil a appelé les Vaudois à voter pour cette modification de la Constitution.

Sur le terrain, huit communes qui comptent plus de 3000 habitants et fonctionnent aujourd'hui au système majoritaire ont approuvé cet article: Le Mont, Belmont, Saint-Prex, Préverenges, Corsier, Romanel, Blonay et Chavornay. Ces deux dernières communes ont même changé d'avis après avoir refusé la proportionnelle en votations locales précédemment. Et seulement cinq bourgs ont dit non ce week-end: Saint-Sulpice, très nettement, Echallens, Prangins, Cossonay et Bourg-en-Lavaux.

«Dimanche noir»

Cela n'empêche pas le comité pour le non de parler de «dimanche noir pour la démocratie». Bénéficiant du soutien financier de plusieurs communes à hauteur de 53 000 francs, le groupe a eu les moyens de faire campagne, tandis que le comité du oui ne disposait que de 8000 francs. D'où le sourire radieux de Cesla Amarelle qui avait lancé l'initiative pour soutenir ses camarades socialistes de Chavornay, qui s'estimaient brimés par la majorité très massive des libéraux-radicaux.

Chef de file de l'entente de gauche à Chavornay, Claude Lebet a de quoi être satisfait: après l'avoir refusé deux fois, sa commune a approuvé la proportionnelle à 55,53%. «Avec ce résultat, on ne pourra pas dire que c'est le canton qui impose sa décision.»

Difficile de dire quel argument a fait mouche dans les communes concernées. Sur le terrain, bien des électeurs se plaignaient de ne pas connaître les opinions des candidats pour lesquels ils votaient en raison de l'absence de listes et de partis.

A l'inverse, les communes, même petites, qui pratiquent l'élection à la proportionnelle ont en général plusieurs listes de candidats clairement étiquetés. Quant à la majorité des électeurs vaudois, ils habitent dans de grandes communes qui connaissent toutes le système proportionnel. Apparemment, ils s'en satisfont puisque Lausanne (72%), Yverdon (67%), Vevey (68,5%) ou Nyon (68%) plébiscitent la proportionnelle. • •

A Blonay, «on est quand même surpris par le résultat»

Stéphanie Arboit

«Ce n'est pas un électrochoc, mais on est quand même surpris», souffle Anne-Claude Pelet, secrétaire du Conseil communal de Blonay. Le bourg a accepté à 51,16% l'élection à la proportionnelle, alors qu'il avait maintenu à 60,6% l'élection à la majoritaire en juin 2010.

Tentatives d'explication de ce revirement. Autour de la table, la quinzaine de conseillers communaux met en avant le petit écart issu des urnes: 35 voix séparent en effet le camp du pour (774) de celui du contre (739). Mais la participation a, elle, augmenté: de 31,2% en juin 2010 à 45,1% hier. «La votation pour l'école a mobilisé, avance Jean-Luc Chabloz, président du Conseil communal. Et nous avons accueilli beaucoup de nouveaux habitants. Mais surtout, cette question est posée juste après les élections communales.» «J'ai parié qu'elles auraient cette influence sur le résultat, affirme le municipal Aurèle Vuadens. Trop de copains n'étaient pas satisfaits et ne savaient que voter en mars. Cela a convaincu des citoyens, et moi le premier, que la proportionnelle donnait plus d'indications sur les candidats.»

Le syndic Bernard Degex est à titre personnel partisan de la proportionnelle, contre l'avis de son parti, le PLR, et rejoignant en cela la municipale radicale Christine Winkler. Tous deux ne souhaitent pourtant pas que le mode de scrutin leur soit imposé d'en haut. Que Blonay ait accepté la proportionnelle atténue seulement en partie ce sentiment. Stéphanie Arboit

Cesla Amarelle - Présidente des socialistes*

Les gens ont eu une véritable prise de conscience: les communes ont besoin de la diversité et de la pluralité, malgré des opposants pénibles qui avaient beaucoup plus de moyens que nous. Le sujet avait l'air très technique, mais après les explications, les électeurs comprenaient très concrètement qu'il s'agissait de donner davantage de démocratie

*et auteure de l'initiative

Hans Rudolf Kappeler - Député libéral*

C'est dommage d'imposer la proportionnelle. Les communes devraient pouvoir choisir. Cette votation va à l'encontre de l'esprit de la Constitution qui défend l'autonomie communale. De plus en plus, les syndicats perdent leur pouvoir pour devenir des exécutants de la volonté du canton.

*et président de campagne du non à la proportionnelle

Christelle Luisier - Présidente du Parti radical vaudois

Les deux autres objets, le vote des étrangers et l'école, étaient très émotionnels, tandis que le mode de scrutin dans les communes était bien plus technique et complexe. Et donc difficile à expliquer. Le très fort taux d'abstention illustre la difficulté à comprendre cet objet. Aussi le mot d'ordre du parlement qui approuvait l'initiative a-t-il sans doute fait la différence.

Claude-Alain Voiblet - Secrétaire général de l'UDC vaudoise

La proportionnelle est le système qui sert le mieux les électeurs en leur donnant des repères. Pour le Parti libéral-radical, c'est la fin d'un privilège, et pour les autres, la fin d'une injustice. L'UDC en profitera pour acquérir davantage de proximité. S'ensuivra une redistribution des forces qui se répercutera sur le lobby des communes, où le PLR exerce encore une forte influence.